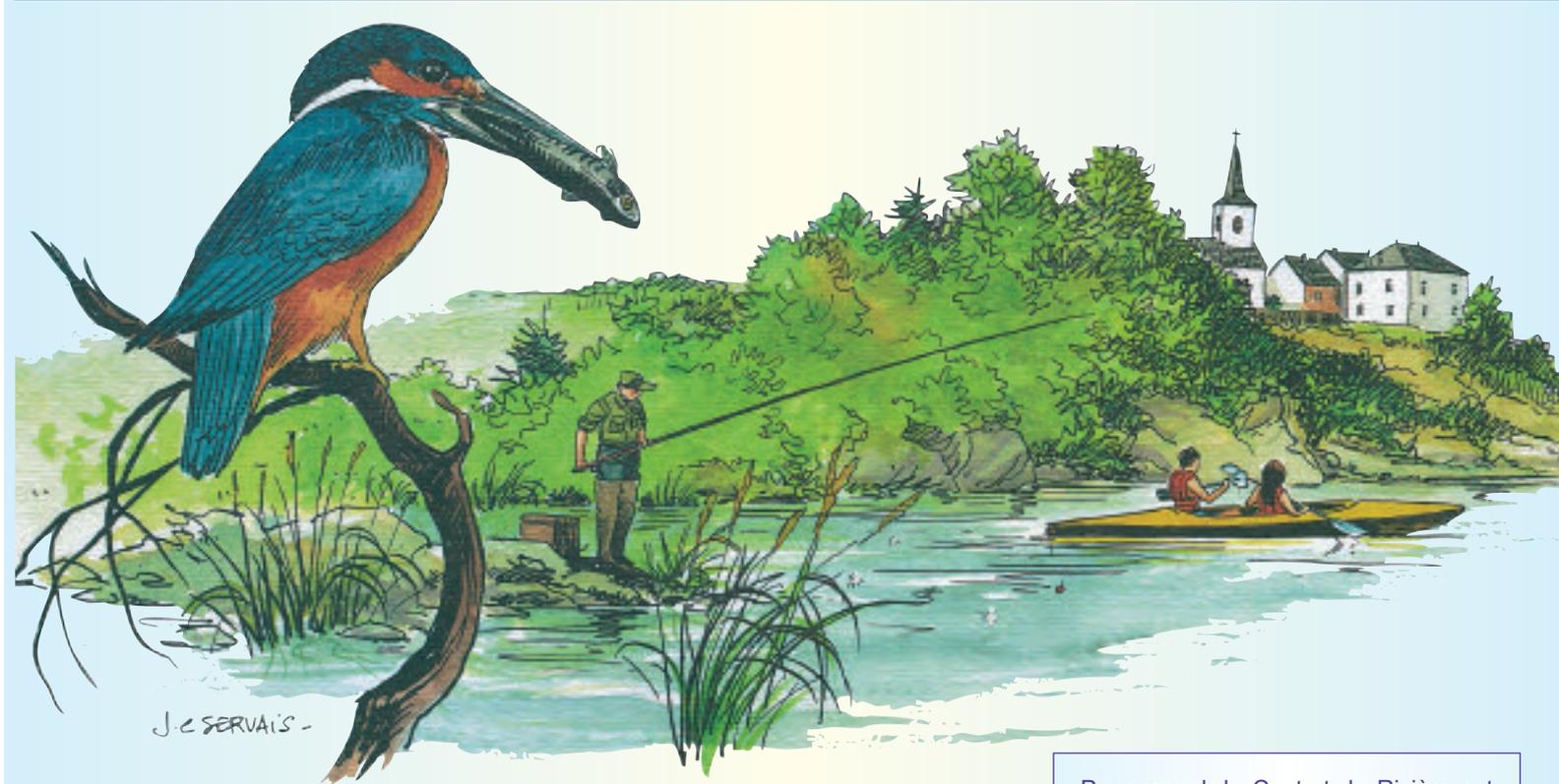


# Inf'EAU Semois-Chiers n° 13

Bulletin de liaison du Contrat de Rivière Semois-Chiers . Avril 2012.

Rue de France, 6 à 6730 Tintigny.



## Sommaire

**Page 3** - Une station d'épuration pour Etalle

**Page 4** - Bilan du 1<sup>er</sup> Protocole d'accords du CR Semois-Chiers

**Page 5** - Protocole d'accords sous la loupe: actions face aux plantes invasives

**Pages 6-7** - Les plantes invasives présentes sur le sous-bassin Semois-Chiers

- Comment gérer les plantes invasives ?

**Page 9** - Rencontre : le SPW - DNF (le Département de la Nature et des Forêts)

**Pages 12 à 17** - Bilan en images des Journées de l'Eau

**Page 18** - Vidange de l'étang de Latour

**Page 19** - A vos agendas / Nouvelles en brèves.

Pour rappel, le Contrat de Rivière est un outil de GESTION PARTICIPATIVE de l'eau à l'échelle d'un sous-bassin.

A travers un programme d'actions concrètes défini consensuellement, l'objectif consiste à restaurer les multiples fonctions et usages de l'eau en tenant compte des préoccupations de chacun des acteurs et en veillant à respecter les potentialités environnementales du bassin.



## Mot du Président

Si le Contrat de Rivière n'est en conflit avec personne, il doit cependant faire face "tous azimuts" à deux importants problèmes.

Le premier est celui des plantes invasives vis-à-vis duquel il se doit de réagir tant au niveau du terrain, de l'information à la population qu'auprès des autorités communales, provinciales et régionales.

Le second est celui de la qualité de l'eau où tout doit être mis en oeuvre pour informer et motiver à tous les échelons tant les producteurs que les utilisateurs de ce bien essentiel à la vie de tous.

En ce domaine, ce début 2012 a été très riche par l'organisation des journées de l'EAU. 21 activités ont été proposées aux familles ; plus de 370 personnes y ont participé de manière positive. Il en fut de même pour les écoles où plus de 846 enfants ont pris part de manière ludique aux 13 activités proposées.

Le travail des permanents de notre ASBL ne se résume pas à ces deux points si importants soient-ils ! Bien d'autres dossiers sont traités mais la plupart ont (et cela est logique) un rapport direct avec la qualité de l'eau et/ou de l'environnement direct à l'eau.

Je voudrais rendre ici un hommage au travail réalisé jour après jour et me réjouir de la motivation qui est la leur.

A tous merci et bonne continuation.

Jean GUILLAUME  
Président du Comité de rivière

L'Inf'EAU Semois-Chiers est un bulletin de liaison du Contrat de Rivière Semois-Chiers.

L'ASBL du Contrat de Rivière Semois-Chiers est présidée par M. Jean GUILLAUME et est soutenue par la Direction Générale Opérationnelle de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et de l'Environnement, les Communes de Arlon, Aubange, Bertrix, Bièvre, Bouillon, Chiny, Etalle, Florenville, Habay, Herbeumont, Léglise, Meix-devant-Virton, Messancy, Musson, Neufchâteau, Paliseul, Rouvroy, Saint-Léger, Tintigny, Virton, Vresse-sur-Semois ainsi que par la Province de Namur, Burgo Ardennes SA et Ampacet SPRL.

### Publication du Contrat de Rivière Semois - Chiers



#### Secrétariat

Rue de France, 6  
6730 TINTIGNY  
Tél. : (32) 63 /38.89.44  
Fax : (32) 63 /38.90.45

ycollignon@semois-chiers.be  
cmarchal@semois-chiers.be  
mtassin@semois-chiers.be  
czintz@semois-chiers.be

Site Internet : <http://www.semois-chiers.be>

#### Comité de rédaction :

Yanick Collignon  
Carine Marchal  
Mélanie Tassin  
Céline Zintz

Illustrations : Bernard Nicolas

#### Editeur responsable :

Contrat de Rivière Semois-Chiers ASBL.

# Une station d'épuration pour Etalle

Arlon, le 17 avril 2012



**AIVE**

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### **BIENTOT UNE NOUVELLE STATION D'EPURATION DES EAUX USEES A ETALLE. LES TRAVAUX COMMENCENT.**

Chaque année, l'AIVE construit de nouvelles stations d'épuration. Des petites, des moyennes, des grandes. L'objectif est toujours le même : assainir les eaux usées des ménages avant de les rejeter, bien propres, dans les cours d'eau. Le sous-bassin hydrographique Semois-Chiers (dans le sud de la province) n'est pas oublié. Une nouvelle station est maintenant en construction : celle d'Etalle avec une capacité de traitement de 5.300 équivalents/habitants.

#### **Une station nécessaire.**

Cette nouvelle station, dont les travaux démarrent actuellement, est destinée à récolter l'entièreté des eaux usées des villages d'Etalle, Sivry, Sainte-Marie-sur-Semois, Fratin et Poncelle. Sa capacité de traitement de 5.300 équivalents habitants a été calculée en tenant compte des extensions potentielles de l'habitat et des activités économiques. Située le long de la Nationale 83 en direction de Tintigny, elle est éloignée de toute habitation et en dehors des zones à risques en cas de crues de la Semois.



Les travaux de construction devraient durer 18 mois. En parallèle vont débuter bientôt également les travaux de pose d'un collecteur, qui récupèrera les eaux des égouts des habitations pour les acheminer vers la nouvelle station d'épuration.

#### **Un investissement de 2.437.000 euros.**

Les montants investis pour la construction de la station et du collecteur s'élèvent à 2.437.000 euros. Ils sont financés entièrement par la SPGE, via le « coût-vérité à l'assainissement » que chaque ménage paie proportionnellement à sa consommation d'eau de distribution.

#### **Le bassin hydrographique Semois-Chiers**

Equipé de 31 stations d'épuration

Capacité de traitement installée : 141.175 équivalents/habitants

Carte des stations d'épuration : [www.aive.be](http://www.aive.be) dans la rubrique «Les stations d'épuration »

#### **Contact presse :**

Isabelle BREELS : 063/23.19.84 – [isabelle.breels@idelux-aive.be](mailto:isabelle.breels@idelux-aive.be)

# Bilan du 1<sup>er</sup> protocole d'accords du CR Semois-Chiers

*Cela aura fait tout juste un an au mois de mars, que la signature du premier protocole d'accords du Contrat de rivière Semois-Chiers fut organisée en grandes pompes à Saint-Léger.*

*L'heure est au bilan. Nous vous dressons ci-après les principaux constats du rapport d'activités pour l'année 2011.*

Au début de cette année 2011, **320 actions** étaient inscrites dans notre Protocole d'accords signé le 18 mars à Saint-Léger. Au 31 décembre 2011, **179 ont pu voir le jour dont 130 ont été réalisées** (soit 41%) et **49 sont en cours** (soit 15%). Il reste 130 actions non réalisées et une action a été abandonnée.

En d'autres termes, durant la première année de vie du nouveau Protocole d'accords (qui en compte trois), plus de la moitié des actions ont été mises en oeuvre.

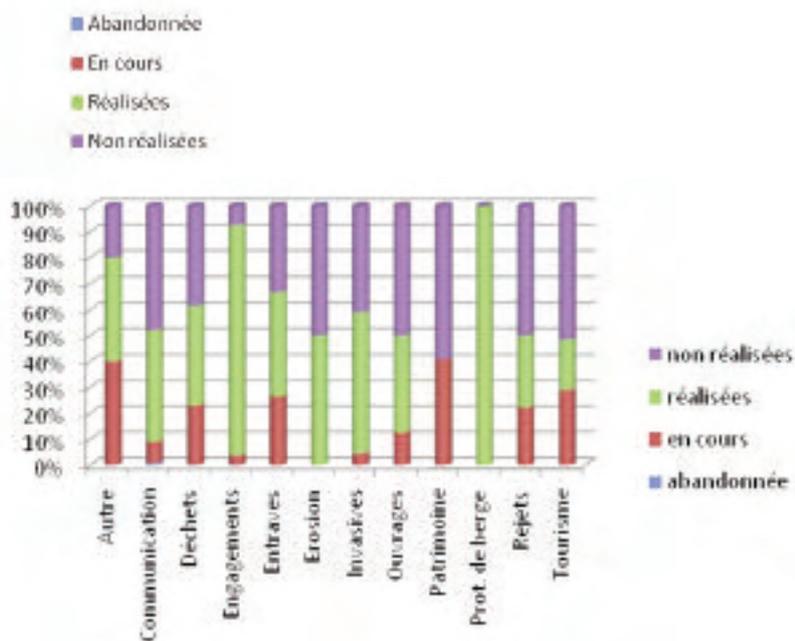
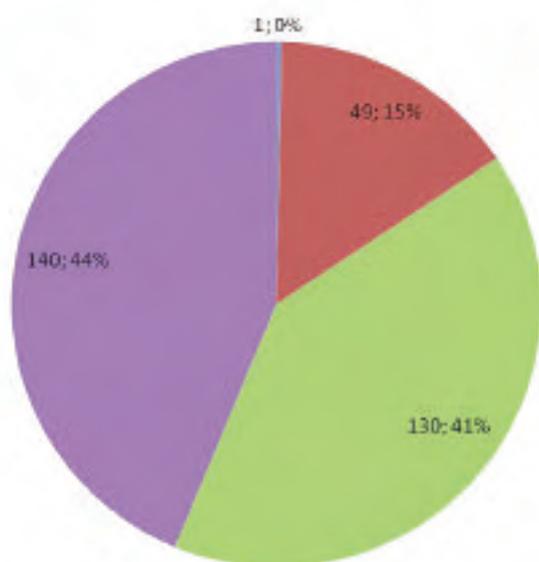
> Inventaire de terrain des cours d'eau de la Commune de Neufchâteau et la masse d'eau SC04R (Commune de Messancy et partie sud de la Commune d'Arlon).

> Réactualisation de la brochure "Code de bonnes pratiques environnementales pour le camps de jeunes dans le sous-bassin Semois-Chiers."

> Organisation des journées Nature des 22 et 23 septembre à Dampicourt à l'intention des écoles primaires des huit Communes du sud du sous-bassin.

> Participation de la Cellule de coordination aux différentes réunions de concertation à propos des chantiers des gestionnaires des cours d'eau.

L'équipe de la Cellule de coordination,



## A titre d'exemples, ci-après quelques réalisations "phares" de l'année 2011:

> Organisation et participation à la "Quinzaine wallonne de l'EAU" (du 16 au 30 mars 2011) : plus de 15 activités sur l'ensemble du sous-bassin.

> Préparation de la cérémonie de signatures du Contrat de rivière (le 18 mars 2011) et mise en forme du nouveau Protocole d'accords.

> Présentation et examen de l'inventaire de terrain aux divers gestionnaires de cours d'eau, afin que ceux-ci établissent une priorisation des travaux à mener dans le cadre de leurs baux d'entretien.

Le bilan de 2011, à l'échelle du sous-bassin Semois-Chiers a été réalisé par la Cellule de coordination du CR à travers la rédaction d'un **rapport** qui est consultable **sur les sites Internet suivants** :

[http://www.semois-semoy.org/Contenu\\_banniere/Actualites/actualite2.htm](http://www.semois-semoy.org/Contenu_banniere/Actualites/actualite2.htm)

<http://www.ton-messancy.be/publications.htm>

# Protocole d'accords sous la loupe

## Actions "plantes invasives et protection de berges"

Nous poursuivons notre tour d'horizon du nouveau protocole d'accords (2011-2013), par la présentation de deux thèmes : les plantes invasives et les protections de berges. Soulignons la mise en oeuvre également d'actions de sensibilisation des partenaires et des citoyens vis-à-vis de ces deux thématiques. Ces actions d'information reprises dans le thème 10 'communication' vous ont été précédemment présentées.

### Thème 5 du Protocole d'accords : PROTECTION DE BERGES —> 1 action.

**11SCPB0001 : Examen des protections de berges observées dans le cadre de l'inventaire de terrain et éventuelles interventions.**

Maîtres d'œuvre : SPW-DGO2-SPW-DGO3-DCENN, Province du Luxembourg-Service des Cours d'Eau

Partenaire : SPW-DGO3-DNF et Service de la Pêche

### Thème 6 du Protocole d'accords : PLANTES INVASIVES

—> 22 actions, ce qui représente 7% de l'ensemble des actions du protocole.

**11SCPI + N° : Mener des chantiers de gestion « plantes invasives » en bords de cours d'eau.** Soulignons que cette action de gestion est inscrite (en 18 actions) dans le protocole d'accords avec les 18 maîtres d'oeuvre suivants:

Maîtres d'œuvre :

- SPW-DGO2
- SPW-DGO3-DCENN
- Province du Luxembourg-Service des Cours d'Eau
- Commune de Herbeumont
- Commune de Paliseul
- Commune de Chiny
- Commune de Virton
- Commune de Bièvre
- Commune de Tintigny (PCDN)
- Commune de Musson
- Commune de Rouvroy
- Commune de Saint-Léger
- Commune de Bouillon
- Commune de Vresse-sur-Semois
- Commune de Meix-devant-Virton
- Commune de Bertrix
- Commune de Habay
- Commune de Léglise

Partenaires : Cellule de coordination du CR Semois-Chiers et la Cellule de coordination du CR Lesse (pour les Communes de Bertrix, Paliseul et Bièvre)

**11SCPI0016 : Essai d'élimination des fauches de plantes invasives par compostage en collaboration avec le SPW et la FUSAGx (ULg).**

Maître d'œuvre : AIVE

**11SCPI0017 : Examen des sites de plantes invasives observés dans le cadre de l'inventaire de terrain et éventuelles interventions.**

Maîtres d'œuvre : SPW-DGO2, SPW-DGO3-DCENN, Province du Luxembourg-Service des Cours d'Eau

Partenaire : SPW-DGO3-DNF-Service de la Pêche

**11SCPI0018 : Gestion des plantes invasives en bords de route (plus spécifiquement la Renouée du Japon et la Berce du Caucase).**

Maître d'œuvre : SPW-DGO1-Direction des Routes du Luxembourg

**11SCPI0022 : Lutter contre les plantes invasives le long des cours d'eau provinciaux. En priorité la Berce du Caucase et la Balsamine de l'Himalaya.**

Maître d'œuvre : Province de Namur – Cellule des cours d'eau et Cellule Environnement



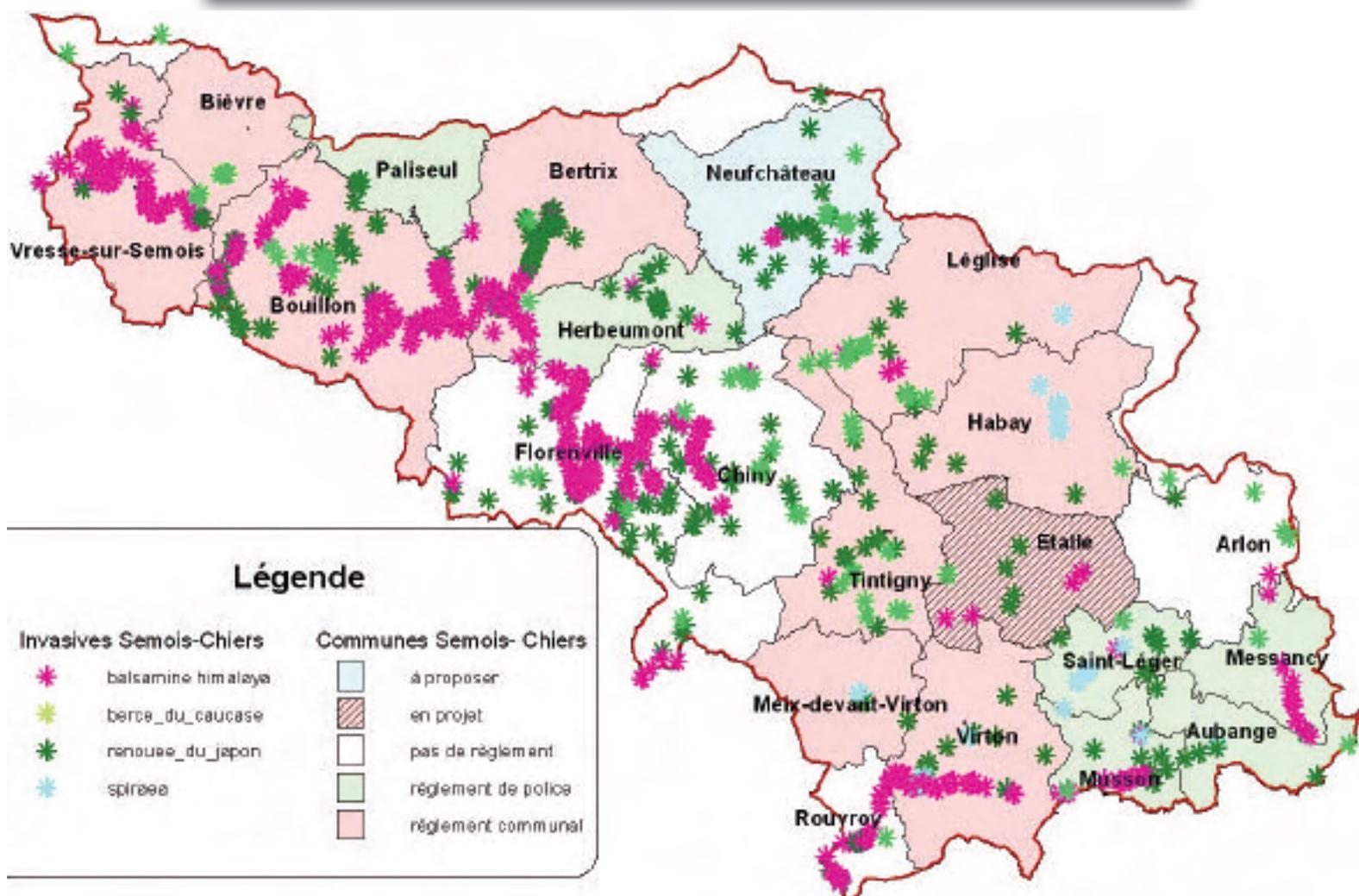
Le Protocole d'accords est téléchargeable sur les sites internet suivants :

- <http://www.semois-semoy.org> (onglet publications)

- <http://www.ton-messancy.be/programmes.htm>

A noter que les deux sites seront prochainement fusionnés.

# Les plantes invasives bien présentes dans le sous-bassin Semois-Chiers



Certaines Communes ont adopté un règlement (communal ou de police) en vue d'endiguer le développement de certaines plantes invasives ...

## Que dit le Règlement communal ?

Le "responsable" (propriétaire, locataire, occupant, personne de droit public ou de droit privé) d'un terrain où sont présentes la balsamine de l'Himalaya (*Impatiens glandulifera*) et/ou la berce du Caucase (*Heracleum mantegazzianum*) est tenu de collaborer à toute campagne de lutte contre lesdites plantes invasives si une opération coordonnée est organisée sur le territoire de la commune, notamment :

1. Informer les organisateurs de la campagne de lutte sur les populations de plantes susdites dans son terrain.
2. Gérer les dites plantes invasives à la demande des organisateurs de la campagne de lutte selon les méthodes de gestion décrites en annexe au présent règlement.

3. Dans la mesure où le responsable ne peut agir lui-même, prendre contact avec les organisateurs de la campagne de lutte pour autoriser les équipes de gestion coordonnée à agir sur les dites plantes invasives dans le périmètre de son terrain.

Le responsable (propriétaire, locataire, occupant, personne de droit public ou de droit privé) d'un terrain où sont présentes des renouées asiatiques (*Fallopia* spp) est tenu, autant que faire ce peut, d'en limiter la dispersion.

### Note :

Ce règlement ne comporte pas de mesure répressive. Il a une volonté délibérée de participer d'abord à la sensibilisation de la population. Il prépare l'adoption prochaine d'un règlement régional qui devrait être plus contraignant.

# Comment gérer les plantes invasives ?

Nombre de plantes ornementales ont été introduites dans nos parcs et jardins, bien loin de leur aire de distribution naturelle. La plupart sont parfaitement inoffensives. Il arrive toutefois que certaines d'entre elles s'échappent, se multiplient et colonisent les milieux naturels. Elles peuvent y occasionner d'importants dommages écologiques, économiques et sanitaires.

## La balsamine de l'Himalaya

### Comment l'éliminer ?

- Gérer la plante en fleurs avant la formation des graines, début juillet.
- Arracher l'intégralité de la plante ou faucher en-dessous du premier noeud afin d'éviter toute reprise.
- Rassembler les plantes coupées ou arrachées en un tas en milieu ouvert et en dehors des zones inondables. Ne pas composter.
- Réaliser une 2<sup>ème</sup> gestion 3 semaines plus tard.
- La première année, réaliser une 3<sup>ème</sup> gestion trois semaines après la 2<sup>ème</sup>.
- Répéter la gestion pendant plusieurs années successives pour épuiser l'éventuelle banque de graines du sol.



La gestion des plantes invasives et prioritairement de la berce du Caucase par les Communes et/ou les gestionnaires de cours d'eau concernés a été intensifiée en 2011 et sera poursuivie suivant le calendrier des actions ci-dessous.

## Les renouées asiatiques

Il n'existe à ce jour aucune technique de gestion à l'efficacité scientifiquement avérée qui puisse être utilisée sur le domaine public en bords de cours d'eau.

Pour éviter la dispersion de ces plantes, il est conseillé de :

- Ne pas utiliser en remblai des terres ayant été colonisées par des renouées asiatiques.
- Ne pas les composter.
- Ne pas les faucher. Si une coupe doit impérativement être réalisée, utiliser de préférence un sécateur, laisser sécher les résidus de coupe sur le site envahi.



Pour tout renseignement complémentaire : <http://fsagx.ac.be/ec/gestioninvasives/Page/s/Accueil.htm>

Pour la **gestion**, vous pouvez contacter le CR Semois-Chiers ou votre Administration communale.

## La Berce du Caucase

### **Ne la touchez pas !**

La Berce du Caucase contient des substances chimiques dites « photo-sensibilisantes ». Au contact de la peau, et en combinaison avec les radiations UV de la lumière solaire, elles provoquent de sévères brûlures. Le contact initial avec la plante est indolore; les symptômes apparaissent seulement après quelques heures. En cas d'exposition à la sève de la plante, lavez soigneusement la peau avec de l'eau et du savon et évitez de, l'exposer à la lumière du soleil pendant quelques jours. Appliquez une crème pour brûlures si des cloques apparaissent.

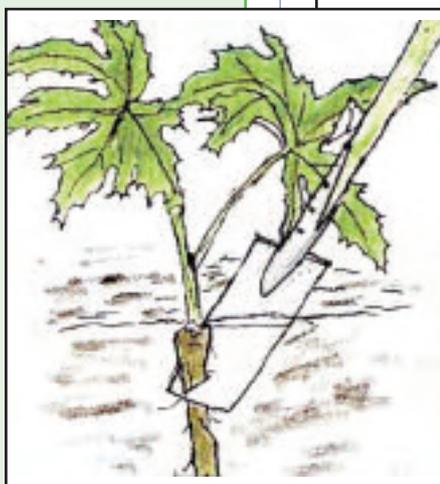
### **Comment l'éliminer?**

La Berce du Caucase peut être détruite en sectionnant les racines à 15-20 cm en-dessous du sol à l'aide d'une houe ou d'une bêche à bord tranchant. La plante sera ensuite extraite du sol et découpée en tronçons, avant d'être séchée ou détruite. Les fleurs (ombelles) seront bien séparées des tiges pour éviter la production de graines.

Cette opération peut être réalisée en juillet sur des individus fleuris ou durant le mois de mai, alors que la plante n'est pas trop grande (avec un second passage en été pour éliminer les reprises éventuelles). La gestion sera répétée pendant plusieurs années afin d'épuiser la banque de graines contenue dans le sol.

Si la population est vraiment trop importante, on peut aussi avoir recours au fauchage. Cependant, cette pratique s'accompagne toujours de production de repousses et d'inflorescences secondaires. Il doit donc être répété chaque mois, entre juin et octobre (5 à 6 fauches annuelles). Cette technique doit donc être considérée comme un pis-aller quand il est impossible de gérer par la coupe sous le collet qui est plus efficace.

Avant de gérer, protégez-vous soigneusement avec des lunettes de sécurité, des gants et des vêtements imperméables. Après gestion, nettoyez les outils à grandes eaux pour éliminer toute trace de sève.



### **Un plan d'action wallon ...**

Le Service Public de Wallonie coordonne un plan de lutte pluriannuel qui consiste à assurer le recensement et la destruction systématique des populations de cette plante. Il est réalisé en partenariat avec l'ensemble des gestionnaires publics et privés du milieu naturel.

## **PLAN D'ACTION WALLON**

### **Calendrier des actions**

#### **2011-2013 : phase de lancement.**

Mise en oeuvre des actions de destruction par l'ensemble des gestionnaires publics.

#### **2014-2019 : phase de consolidation.**

Gestion par les gestionnaires publics et privés sur base d'un arrêté du Gouvernement wallon.

#### **2020-2024: plan de vigilance.**

Monitoring et poursuite des interventions dans les populations résiduelles.

**Chaque citoyen peut collaborer à la lutte contre la berce du Caucase en localisant lui-même ses observations de cette plante : <http://www.wallonie.be/berce> et/ou en contactant le Contrat de Rivière Semois-Chiers.**



*Equipement de protection indispensable pour la gestion de la Berce du Caucase.*



## Rencontre ... Le DNF du SPW

### **Le DNF- Département de la Nature et des forêts:**

Il met en œuvre le Code forestier, les lois sur la conservation de la nature, sur les parcs naturels, sur la chasse et sur la pêche en concertation avec les milieux concernés.

### **La Direction des ressources forestières**

- l'application du Code forestier ;
- la connaissance du patrimoine forestier en coordination avec le DEMNA par la récolte et la mise à disposition des données relatives à l'état ainsi qu'à l'évolution des paramètres portant sur la production ligneuse et la biodiversité conformément à l'article 8 du Code forestier ;
- le développement du potentiel génétique du patrimoine forestier dans une optique d'augmentation de la production et d'une plus grande diversité (comptoir forestier) ;
- la mise à jour et propose les compléments à la liste des arbres et haies remarquables, fournit des avis en matière sanitaire sur d'éventuels abattages d'arbres remarquables.

Elle gère et assure le rôle multifonctionnel des forêts par :

- la coordination de l'élaboration des plans d'aménagement ;
- le suivi de la certification forestière ;
- l'élaboration des règles d'exploitation et des travaux forestiers ;
- le développement de méthodes et d'outils de gestion issus de programmes de recherche appliquée.

Elle contribue au développement et à la promotion de la filière bois et des autres produits et services de la forêt (fonction sociale).

Elle élabore en collaboration avec le DEMNA les outils informatiques et cartographiques indispensables à la gestion des forêts et du milieu naturel et assure la maintenance de ces outils.

### **La Direction de la Nature assure :**

- l'application de la loi sur la Conservation de la nature et le décret sur les parcs naturels ;
- la gestion des aires protégées appartenant aux propriétaires publics.

Elle élabore les projets de réglementation avec les milieux concernés.

Elle coordonne les actions à mener sur l'ensemble du territoire pour garantir le maintien et le développement de la biodiversité.

### **La Direction de la Pêche de la Chasse (DPC) :**

Elle assure la mise en application des lois sur la chasse et sur la pêche.

Elle élabore des projets de réglementations cynégétiques et halieutiques en collaboration avec les milieux concernés.

Elle élabore et coordonne l'établissement et la mise en oeuvre des plans de gestion piscicole et halieutique dans le cadre des plans de gestions intégrés des cours d'eau et des contrats « Rivières ».

Elle gère les piscicultures domaniales.

Elle met en oeuvre et évalue les textes réglementaires.

Pour les espèces concernées, participe :

- à leur connaissance et à leur suivi ;
- à la préservation et à l'amélioration de leur caractère sauvage ;
- à l'évaluation de leur impact sur le milieu.

### **La Direction Service extérieur (en général) :**

Elle met en oeuvre les missions pratiques (c'est-à-dire techniques, administratives et de police (cette dernière comme tâche déléguée par le DPC), des directives et de la politique générale définie par le Gouvernement, dans les domaines de la forêt, de la chasse, de la pêche et de la conservation de la nature.

Elle assure la gestion des forêts et des aires protégées appartenant aux propriétaires publics.

Sources: Site Internet du SPW.  
[http://environnement.wallonie.be/cgi/dgrme/plateforme\\_dgrme](http://environnement.wallonie.be/cgi/dgrme/plateforme_dgrme)

## QUI CONTACTER?

### DIRECTION DE LA NATURE

Directrice : C. HALLET  
Avenue Prince de Liège, 15  
5100 JAMBES  
Tél. : 081/33.58.16 ; Fax : 081/33.58.22

### DIRECTIONS EXTERIEURES DU DNF

DIRECTION D'ARLON  
Directeur : B. VAN DOREN  
Place Didier, 45  
6700 ARLON  
Tél.: 063/58.91.63 ; Fax : 063/58.91.55

DIRECTION DE DINANT  
Directeur. : B. QUEVY  
Intérim assuré par J-P SCOHY  
Rue Daoust, 14 (Bte 3)  
5500 DINANT  
Tél : 082/67.68.80 ; Fax : 082/67.68.99

DIRECTION DE NEUFCHATEAU  
Directeur : B. DEOM  
Chaussée d'Arlon, 50/1  
6840 NEUFCHATEAU  
Tél. : 061/23.10.55 ; Fax : 061/23.10.40

### LES CANTONNEMENTS

#### DIRECTION DE NEUFCHATEAU

**Cantonement de Neufchâteau**  
Resp.: en attente  
Chaussée d'Arlon, 50/1 à 6840 NEUFCHATEAU  
Tél.: 061/23.10.50 ou 30 ; Fax : 061/23.10.40  
neufchateau.cantonnement.dnf.dgarne@spw.wallonie.be

**Cantonement de Bouillon**  
Resp.: P. GIGOUNON, Attaché  
Rue de Routy, 10 à 6850 PALISEUL  
Tél. : 061/23.08.80 ; Fax : 061/230.899  
bouillon.cantonnement.dnf.dgarne@spw.wallonie.be

#### DIRECTION DE DINANT

**Cantonement de Bièvre**  
Resp: B.DEKEYSER, Attachée  
Rue des Wez, 4 à 5555 BIEVRE  
Tél : 061/51.30.89 ; Fax : 061/51.25.62

#### DIRECTION D'ARLON

**Cantonement d'Arlon**  
Resp.: A. CULOT, Attaché  
Place Didier, 45 à 6700 ARLON  
Tél.: 063/58.91.50 ; Fax : 063/58.91.55  
arlon.cantonnement.dnf.dgarne@spw.wallonie.be

**Cantonement de Florenville**  
Resp.: N. LEMOINE, Attachée  
Rue de Neufchâteau, 1 à 6820 FLORENVILLE  
Tél. : 061/32.52.80 ; Fax : 061/32.52.99

florenville.cantonnement.dnf.dgarne@spw.wallonie.be

**Cantonement d'Habay-la-Neuve**  
Resp.: JR.FRANCOIS, Attaché  
Rue de l'Hôtel de Ville, 8 à 6720 HABAY-LA-NEUVE  
Tél. : 063/60.80.30 ; Fax : 063/42.40.65  
habay.cantonnement.dnf.dgarne@spw.wallonie.be

**Cantonement de Virton**  
Resp.: B. VAN DOREN, Attaché Intérim du cantonnement  
Rue Croix Le Maire, 17 (2<sup>ème</sup> étage) à 6760 VIRTON  
Tél.: 063/58.86.40 ; Fax.: 063/58.86.45  
virton.cantonnement.dnf.dgarne@spw.wallonie.be

### SERVICES EXTERIEURS DE LA PÊCHE du DNF

Avenue Prince de Liège 15 - 5100 JAMBES.  
Tél.: 081/33.59.00 ; Fax : 081/33.58.11  
Responsable : Xavier ROLLIN , Attaché

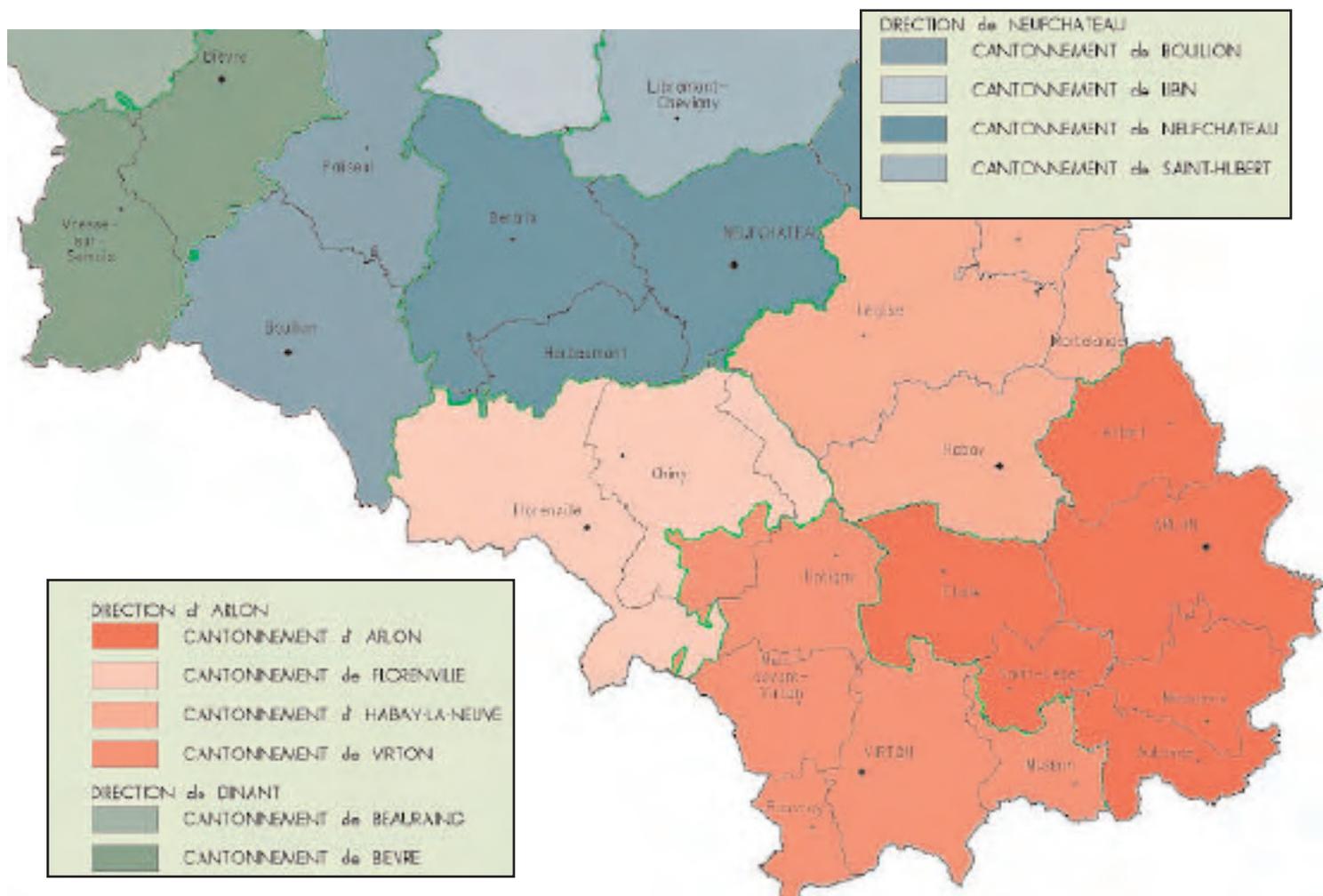
Le Service de la pêche est spécialisé dans la gestion et la valorisation du patrimoine en eaux douces de la Région wallonne. Ses activités sont réparties sur l'ensemble du territoire wallon au travers de 13 triages piscicoles (3 par province, 1 dans le Brabant wallon).

Les compétences du Service de la pêche sont assurées ou sollicitées pour :

1. la mise en place de plans de gestion piscicole à l'échelle du bassin versant;
2. la surveillance des eaux et la répression du braconnage halieutique;
3. la concertation relative aux travaux sur les cours d'eau;



4. la gestion des piscicultures domaniales;
5. la gestion des frayères et des noues;
6. l'information et la sensibilisation du public;
7. le contrôle des opérations de repeuplement;
8. le suivi des écoles de pêche et maisons de la pêche.





Une trentaine de participants à la découverte de l'**écrevisse à pieds rouges** (*Astacus astacus*). Cette espèce indigène est élevée chez un particulier passionné de **Bellefontaine** (Com.Tintigny).



**Visite guidée du site sidérurgique et du château des Epioux** par Jean-Claude Dehlez  
30 personnes  
(Com.Florenville).



**Découverte de mares** creusées récemment près de **Latour** (Commune de Virton) dans le cadre du projet Interreg Iva Lorraine. Stéphane Bocca a décrit la faune et la flore de ce milieu si particulier - 15 personnes.



**Le barrage de Cugnion**, sur la Commune de Bertrix - tout nouvellement restauré - a été une nouvelle fois mis à l'honneur à l'occasion des Journées de l'Eau...

**Le Conseil communal des enfants de Bertrix et l'école de Morteihan** ont pu découvrir en détails les différentes phases des travaux, et le fonctionnement des échelles à poissons et à kayak, grâce à la 'guidance' du gestionnaire du cours d'eau : M.Damanet de la DGO2. Une trentaine d'enfants ont participé.



**La migration des batraciens.**  
Promenade à Battincourt (Com.d'Aubange) commentée par Gérard Schmidt.  
65 promeneurs

# Journées mondiales de l'Eau 2012, bilan...



Les 17 enfants du **Conseil communal des enfants de Musson** ont participé à trois ateliers, près de l'ancien lavoir de **Baranzay**, dans le cadre du projet "Préserveons la biodiversité". Les enfants ont nettoyé "la mare" en compagnie de leur animatrice Isabelle Durtka. Le second atelier était de découvrir les "petites bêtes" d'un cours d'eau et d'en déterminer la qualité avec l'aide de Bernadette et Claude. Au 3<sup>ème</sup> atelier, ils ont pu se défouler via des jeux extérieurs avec deux animatrices: Julie et Améline.



Le fontainier de la Commune de Meix-devant-Virton, M. Champenois, a fait visiter la **galerie drainante, la station de pompage de Lanframba et le réservoir d'eau** (vers Robelmont). L'occasion également d'expliquer et de montrer les travaux en cours qui permettront d'alimenter en eau potable entre autre les villages français proches - 7 personnes.



Visite guidée d'une partie du **camp militaire de Lagland**, des mares et visite d'un système d'épuration extensif (saulaie), par la Défense (Commandant Willeme et MM. Riguelle et Wils) et Natagora-Lorraine (Elisabeth Tonglet et Jean-Claude Berguet). Ecoles participantes: ISMArlon, les écoles primaires de Rachecourt, de Saint-Léger, de Villers-sur-Semois, Vance et de Chantemelle, soit au total 129 enfants.



Promenade organisée par Gaume-Environnement asbl et guidée par l'historien Jean-Claude Dehlez permettant de découvrir sur les hauteurs de Gorcy une vue panoramique de la **réserve de la Cussignière**, de la zone de combat de la bataille des frontières et visite de l'église Saint-Denis - 90 personnes.



**A la découverte des mardelles ...** guidée par Pierre Lemaire (Natagora-Lorraine); 17 personnes, à cheval entre les Communes de **Habay et Etalle**.



**La vallée des Munos, un patrimoine naturel à découvrir**, guidée par Thierry Debaere (ADN) 15 personnes (Com. Bertrix).

M. Sosson a fait visiter sa **scierie de Meix-devant-Virton**. L'une des rares scieries a encore utiliser la force hydraulique. Sa spécificité est de débiter entre autre les bois mitrillés durant la guerre. 16 personnes.



Promenade organisée par le SI de Saint-Léger et guidée par Pierre Dominicy, dans les rues de Saint-Léger, à la **découverte des lavoirs et anciennes entreprises situées le long du Ton**. 44 personnes



22 enfants ont été initiés ou perfectionnés à la pêche. Cette matinée de **découverte du milieu piscicole** a été organisée par la **Maison de la Pêche de Luxembourg, à Habay**.



45 élèves de l'école de Ruelle ont pu assister à la **vidange de l'étang de Latour** (Com.Virton) réalisée par des agents du DNF et avoir plus d'explications sur les différentes espèces de poissons par Yves Hauptmann (agent du SPW-DGO3-DNF-Service de la Pêche)



Mme et M Hubert ont ouvert les portes de leur **moulin** situé à **Herbeumont** le long de la Semois et ont fait visiter leur **installation hydroélectrique** - 35 personnes

**Malheureusement, par manque d'inscriptions, 5 activités proposées ont dû être annulées.**





Les élèves des écoles libre et communale de Saint-Léger ont pu découvrir **les lavoirs et les anciennes entreprises situées le long du Ton** grâce aux explications de Philippe Lempereur (Echevin) et aux lavandières du SI de Saint-Léger, Francine et Muriel.  
53 enfants



**Découverte des moulins de la Commune de Messancy.**  
Circuit guidé par Christian Moïs - 18 personnes.



17 passionnés d'ornithologie, expérimentés ou non, sont venu observer et écouter les premiers oiseaux nicheurs du **marais de la Cussignière** (Com.Musson).  
Ce parcours était commenté par Stéphane Bocca (Natagora-Lorraine).



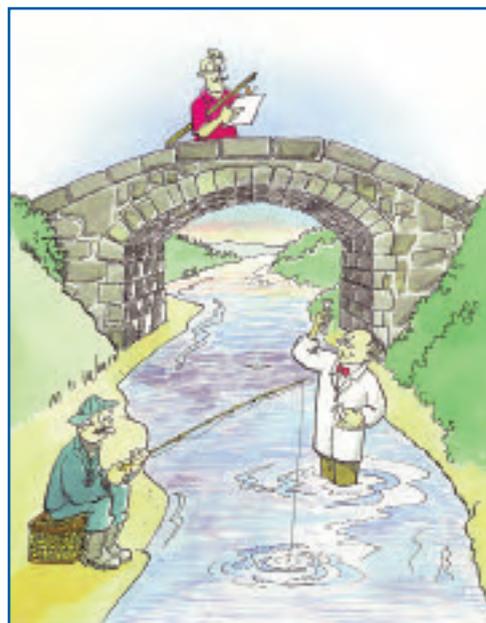
43 élèves de l'Athénée Royal Nestor Outer de Virton ont visité la **station d'épuration de Dampicourt** (Com.Rouvroy) et ont pu mieux comprendre le cycle de l'eau (AIVE).



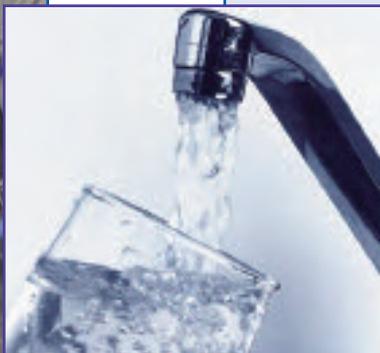
80 élèves des écoles de **Neufchâteau** ont assisté à une **pêche électrique** afin de déterminer les différentes espèces piscicoles - Yves Hauptmann et Daniel Waltzing du **Service de la Pêche du DNF**.



Peu de participants, mais que des passionnés, pour la promenade guidée par Annie Son, relative aux habitats et moeurs de la **moûle perlière** à travers la campagne de la **Commune de Léglise**.



Les **captages et le réseau de distribution de l'eau potable** étaient commentés par le fontainier de la Commune de **Tintigny** 20 enfants de l'école de Breuvanne.



Plus de 200 élèves sont devenus "**Les experts**" de nos ruisseaux ! A travers une mise en scène, les enfants ont tenté de trouver la ou les sources de pollution fictive(s) du ruisseau concerné.  
Kits distribués par la cellule de coordination du CR Semois-Chiers à **12 écoles**.



Visite et explications du fonctionnement du **barrage de la Vierre** avec M.Rasier (guide pour Electrabel).  
 Découverte et détermination de différentes **espèces de poissons** avec M.China (Cantonnement DNF de Florenville).  
 191 élèves des écoles des **Communes de Chiny et Florenville**



Sur la **Commune de Paliseul**, 20 enfants de Carlsbourg ont pu découvrir les moeurs du **castor**. Ce parcours de découvertes était guidé par Fabian Wuidar (agent DNF du Cantonnement de Bouillon).



**Bilan positif ...**

**1216 participants aux journées de l'EAU 2012 ... pour 34 activités.**

13 activités étaient proposées au jeune public (y compris les écoles). Plus de **846 enfants** y ont participé. Environ **370 personnes** ont participé aux 21 activités proposées en WE.

Ces journées n'auraient pu être organisées sans la participation active de nombreux partenaires du Contrat de Rivière Semois-Chiers.

**Merci à tous !**

Céline et Mélanie



Visite de la station d'épuration de **Laforêt** (Commune de Vresse-sur-Semois). Intervention de l'INASEP.

## Vidange de l'étang de Latour 22 mars 2012

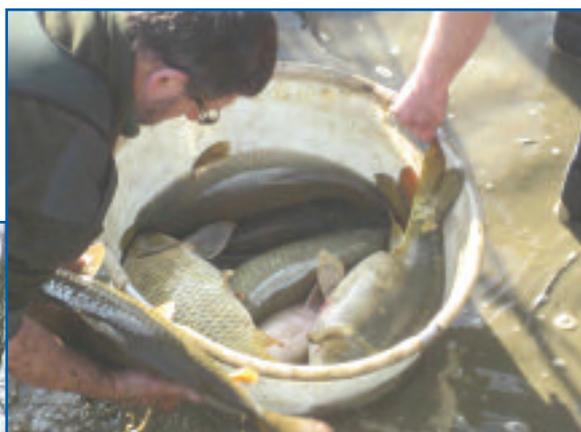
C'est sous le beau soleil de Gaume que le Contrat de Rivière a participé, le 22 mars dernier, à la vidange de l'étang de Latour (classé en ZGIB-Virton), initiée par le DNF, dont le Service de la Pêche.

Les principaux poissons récoltés lors de cette pêche au filet sont la carpe (2650 kg, de 1 à 5 kg) et la brème (100 kg, de 1 à 2 kg). Ces poissons de très belle qualité ont été déversés dans le lac de la Vierre à Suxy.

Les gardons et perches qui constituaient 75% de la biomasse lors des précédentes vidanges ont complètement disparu. Les rares tanches collectées, très maigres et marquées par des coups de bec, ainsi que la quasi absence de poissons de différentes classes d'âge confirment l'avis du Service de la Pêche, à savoir l'effet de prédation du cormoran, très présent sur la zone.

Notons également la présence de quelques bouvières, dont le cycle de vie est lié à l'anodonte, très présente dans le lac.

Enfin, cette action figurant au programme des journées de l'Eau a également permis aux élèves de l'école communale de Ruette de découvrir cette thématique.



## A vos agendas ...



**Portes ouvertes**  
**Camp LAGLAND — ARLON**  
**17 mai 2012**  
**De 10 h à 18 h**  
**Entrée gratuite**

Editeur responsable  
Maj HUYSMANS  
Toernich, Route de Virton, 351  
6700 ARLON

www.mil.be .be

Nous participons. Et vous?

### Pêche en fête 8<sup>ème</sup> édition.

**27 mai 2012**

Démonstration technique de pêche, nombreux exposants, brocante, jeux et animation, pêche miraculeuse, restauration et boissons.



**Maison de la Pêche du Luxembourg**

23, rue des Rames  
6720 Habay-la-Neuve  
[www.mplux.be](http://www.mplux.be)

### BIG JUMP - 8 juillet 2012

Au lac de Conchibois à Saint-Léger



## Les brèves ...

### 2 stagiaires au Contrat de Rivière

La Cellule de coordination a accueilli Célia Mouchet et Valérie Lejeune, deux élèves de l'Athénée Royal d'Izel - section Environnement, durant 3 semaines (du 12 au 30 mars 2012).

L'objectif du stage de Célia était de réaliser, à la demande de la Commune de Tintigny, une proposition d'aménagement de la zone humide située le long de la Breuvanne, à Breuvanne. Cette zone sera également parrainée par l'école communale située à proximité du site.

Valérie a quant à elle parcouru les cours d'eau de plusieurs villages de la Commune de Virton, afin d'inventorier les différentes problématiques (rejets, érosion des berges, déchets, protection de berges, plantes invasives, entraves, ouvrages, patrimoine, ...) mais également les atouts à valoriser.

Merci à elles, pour la qualité du travail effectué.

### Un nouveau secrétaire à l'asbl du CR Semois-Chiers

Philippe LABRANCHE, Echevin de l'Environnement de la Commune de Tintigny, a été désigné comme secrétaire de l'asbl du CR Semois-Chiers jusqu'au 31 décembre 2012 en remplacement de Raymond PIETTE.

Fin décembre 2012, seront organisées les élections relatives au renouvellement du Conseil d'Administration de l'asbl.



